



CÉLÉBRATION DE L'ARMISTICE 1918

Tempête oblige, la commémoration du 99^{ème} anniversaire de l'armistice a eu lieu dans l'église, devant la plaque commémorative et nominative, en compagnie des écoliers contevillais. Chacun leur tour, ils ont énoncé les noms de leurs aïeux tombés lors de la grande guerre, avant de chanter la Marseillaise avec la musique de JP Harmonie.



DE JOLIES ÉCONOMIES POUR LES LUMIÈRES DE NOËL

L'installation des lumières de Noël nécessite un camion-nacelle, dont la location avec conducteur n'est pas neutre. Grâce à son permis CACES, Julien, employé municipal, a pu faire économiser 4000 € à la commune. Notons également le courage d'Anthony qui a su dominer sa peur du vide pour aider Julien dans la nacelle afin de répondre aux normes de sécurité.

FRANCE CONNECT : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX ADMINISTRATIONS EN LIGNE

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de La Poste ou de Mobile Connect et moi ? Désormais, France Connect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes. Aucune inscription au préalable. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe. Vous avez désormais la garantie que, lorsque vous utilisez l'un de ces comptes pour accéder à un service en ligne, seule votre identité est transmise. Rien d'autre.

LE MONOXYDE DE CARBONE, UN ENNEMI INODORE ET INVISIBLE

Chaque année en France, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. En hiver donc, faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié. Pensez également à aérer dix minutes tous les jours, et à maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement. Ne bouchez jamais les entrées et les sorties d'air



NAISSANCE

- Victor VOISIN né le 22 octobre 2017
- Louna CHOUQUET née le 5 novembre 2017
- Aidan BELLONCLE né le 10 novembre 2017
- Noah CHEMIN né le 05 décembre 2017

DÉCÈS

- Marie Louise GILLES née CARDON le 19 décembre 2017

Pour tous renseignements, le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 18h30, le jeudi et le vendredi de 14h à 17h. Permanence du Maire et des Adjointes le mardi de 17h30 à 18h30.

Brèves

Vie locale ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS DE FIN D'ANNÉE

Cette année encore, le comité des fêtes a proposé aux enfants un beau spectacle de Noël, avec les tours et les blagues d'un drôle de clown, avant que le Père Noël ne rentre en piste pour la distribution des friandises.

Quelques jours après, les enfants de l'école Francis Mouchet ont pu savourer le traditionnel repas de Noël à la salle Rever avec au menu : Rillettes de canard, Sot l'y laisse de dinde sauce suprême avec pommes Pom'Pins, fromage et bien sûr la bûche !



RECORD BATTU POUR LE TÉLÉTHON

Saluons la générosité des Contevillais qui, cette année encore, a battu des records. En effet, les dons ont atteint les 3855 € (contre 3002 € en 2016) grâce aux différentes manifestations organisées par le Comité des fêtes et l'AFR et avec la mobilisation de l'Amicale de chasse et JP Harmonie.



Fleurissement BRAVO À NOS JARDINIERS !

Après avoir parcouru cet été les jardins des candidats, les membres de la commission fleurissement ont récompensé les jardiniers méritants sur 5 catégories :

- 1^{er} prix Maisons avec jardin : M. et Mme Bourgault
- 1^{er} Prix Logements locatifs : M. et Mme Cardon
- 1^{er} Prix Fermes fleuries : M. et Mme Lecerf
- 1^{er} Prix Balcons, fenêtres, murs : M. et Mme Julien
- Prix Hors concours Equipements touristiques : Auberge du Vieux Logis



Un grand bravo à tous. Rappelons par ailleurs que seules les réalisations visibles de la rue sont prises en compte. Le jury ne rentre en aucun cas dans les jardins lors de l'évaluation.

NOUVEAU BUREAU POUR L'ADAC

Avec le départ de Sylvain Réaux, l'association a renouvelé son bureau mais cherche encore un vice-président. Néanmoins, c'est Eric Panicucci qui occupe le siège de Président et qui aura la charge aux côtés de Claudine Roch (trésorière), Charlene Réaux (vice-trésorière), Florian Halley (secrétaire) et Sylvie Turbot (vice-secrétaire) de gérer une association qui compte plus de 300 adhérents, propose une dizaine de disciplines, et assure l'organisation de soirées à thème, en plus du festival Zanzib'art ! A noter que la dernière animation de l'ADAC, la soirée moules/frites du 20 janvier a remporté un joli succès. Pour l'occasion, Darke Martins, un quator pop acoustique a assuré la musique et Eric Duramé l'animation de fin soirée.

En savoir + : www.conteville.fr



Club Omnisports Contevillais AVIS AUX SPONSORS !

Depuis 2006, Gaétanne et Joël Petit ont rejoint la grande famille du COC et se sont particulièrement investis dans les entraînements. Le club profitera d'ailleurs de leur contribution pour créer une catégorie sénior puis une autre pour les débutants en 2009. En 2016, le club atteint alors plus de 110 licenciés, dont certains montrent des talents évidents. Mais fin 2015, Philippe Pourcel qui portait le club sur ses épaules en étant à la fois entraîneur, secrétaire et dirigeant, décide de suivre une autre route et quitte le club. Le couple Petit prend alors le relais sur les tâches administratives tout en continuant les entraînements avec Mathieu Lanoé et Christophe Pottin. Aujourd'hui, en raison du manque d'entraîneurs, les catégories vétérans et U13 ont été abandonnées, portant le nombre de licenciés à 66 pour lesquels de nouveaux maillots sont espérés (ceux utilisés en ce moment ont plus de 20 ans)... Avis aux sponsors !

Contact : M. et Mme Petit 06 21 55 71 74 ou 07 69 80 03 37/ Entraînements : Mercredi après-midi (U7, les U9 et U11), Vendredi soir (U9 et U11) et Mercredi soir et vendredi soir (sénior).

En savoir + : www.conteville.fr

Etat civil

Mairie



L'année 2017 vient de s'achever et n'aura pas été neutre pour notre commune, tant sur le plan politique qu'événementiel. En effet, dès le 1^{er} janvier 2017, notre communauté de communes a fusionné avec celle d'Honfleur, redistribuant ainsi les cartes du pouvoir décisionnel.

En mars, nous avons eu la confirmation des subventions tant attendues pour la réhabilitation du presbytère.

En août, le Ministère du travail a donné un coup de frein sur les contrats aidés, contraignant par la même les collectivités à trouver des solutions palliatives souvent coûteuses.

En septembre, le gouvernement a confirmé son projet d'exonérer les ménages de la taxe d'habitation, jetant ainsi le doute sur le financement des projets communaux.

En octobre, le chantier du presbytère a enfin commencé et nous avons enchaîné en novembre, avec l'inauguration de la station d'épuration.

Enfin, décembre a été le théâtre de tempêtes successives et d'inondations qui ont pour certains provoqué des dégâts matériels.

L'année qui commence semble être le prolongement de la précédente sur la météo tout du moins. Mais quoiqu'il en soit, nous espérons qu'elle nous apportera toutes satisfactions avec la réalisation de projets chers à nos cœurs.

Bien à vous, l'équipe municipale

Le mot de l'équipe

Assainissement collectif LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION EST OFFICIELLEMENT INAUGURÉE

Le 10 novembre dernier, la station d'épuration a été inaugurée en présence de nombreux élus dont Gérard CHERON (Vice-président du Département) et André BERNE (Directeur Seine Aval Agence de l'Eau), financeurs de la station aux côtés de la commune.

Devenue une nécessité en raison de l'obsolescence de l'ancien équipement, la nouvelle station ne rejettera désormais que des eaux conformes aux exigences environnementales. D'un coût de 1,25 M€ HT, elle pourra traiter la consommation de 1 070 habitants, soit un débit journalier de 186 m³. De ce fait, la révision du schéma directeur d'assainissement est en cours. Cette étude permettra d'envisager un programme de travaux de réduction des eaux claires parasites, mais aussi d'identifier les extensions de réseaux d'assainissement.



LA STATION, C'EST QUOI LE PRINCIPE ?

Le traitement des eaux usées, au niveau de la station, consiste à reproduire, en accéléré, le processus naturel qui existe dans les rivières. Les eaux prétraitées se déversent dans un bassin où se sont développées des bactéries naturellement présentes dans les eaux usées. Ces êtres vivants microscopiques vont digérer la pollution contenue dans l'eau. Les bactéries ayant besoin d'oxygène pour vivre, ce dernier est apporté par brassage dans le mélange eau/bactérie. Les eaux usées vont séjourner environ 30 heures dans le bassin d'aération, d'un volume de 340 m³, avant d'aller dans le clarificateur qui séparera les eaux des boues. Les eaux seront rejetées. Quant aux boues, elles seront séchées puis stockées 1 an, avant d'être récoltées par le fermier pour épandage.

Si une visite de la station vous intéresse, vous pouvez vous inscrire en mairie.

Agenda



Vendredi 23 février à partir de 15h Carnaval des écoliers

Défilé des enfants en costumes dans le bourg de Conteville et vente de crêpes après la parade.

Vendredis 16 et 30 mars de 16h30 à 18h Inscriptions scolaires

Si votre enfant n'est pas encore scolarisé à l'école Francis Mouchet et que vous souhaitez l'y inscrire, rendez-vous à l'école avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Dimanche 8 avril de 7h à 18h

Foire à tout

Organisée par l'AFR au stade de Conteville. 3 € le mètre. Inscriptions : 02 32 57 67 67

Mardi 1^{er} mai à 16h

Concert de JP HARMONIE

Concert à l'église de Conteville. Gratuit.

Dimanche 17 juin de 7h à 18h

Foire à tout

Organisée par le comité des fêtes au stade de Conteville. 3 € le mètre. Inscriptions : 09 81 31 77 93 ou 02 32 57 66 51

Réhabilitation du presbytère LES TRAVAUX EN IMAGES



Cela n'aura échappé à personne, le presbytère est à nu depuis quelques semaines déjà. Cette étape fait suite au désamiantage et permet désormais de mettre en place les fondations, de couler la dalle du rez-de-chaussée, de poser les canalisations et la cage d'ascenseur. Les réunions de chantier s'enchaînent et marquent l'avancement des travaux qui ne souffrent que de peu de retard malgré les conditions météo difficiles de ces dernières semaines. Ce seront donc les photos de l'aménagement intérieur que nous pourrons vous présenter dans le prochain bulletin municipal, avant de pouvoir vous ouvrir les portes de ce nouvel équipement.



Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Rédaction, photos et mise en pages :
Commission communication
Imprimeur :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr
En couverture :
Inauguration de la station d'épuration

Votre journal

Ordures ménagères / Tri sélectif FOCUS SUR NOS DÉCHETS

Chaque contevillais génère en moyenne 665 kg de déchets par an. Au regard du coût de traitement et de l'impact environnemental, la valorisation de nos ordures ménagères est devenue indispensable. Dès lors, chacun d'entre nous est invité à limiter ses déchets et à jouer le jeu du tri sélectif afin de contribuer à la maîtrise de la taxe d'ordures ménagères. Voici donc quelques clés pour adopter les bons comportements !

Dossier

Le tri sélectif évolue pour les papiers et les cartonnettes

Depuis le mois de novembre, tous les papiers et cartonnettes sont désormais à trier en apport volontaire, dans la même colonne. En les retirant du bac ou du sac jaune, ils sont préservés des souillures (salis par les jus et sauces restant souvent dans les boîtes de conserve, les bouteilles et les briques alimentaires) et ainsi mieux recyclés. Par contre, les briques alimentaires restent dans le bac / sac jaune. En effet, elles sont composées de 3 matériaux : carton, plastique et aluminium. Elles se recyclent donc différemment des cartonnettes. De plus, elles ont contenu des jus de fruits ou du lait qui risquent de souiller les papiers et cartonnettes. Les gros cartons, quant à eux sont toujours à trier en déchèterie dans une benne dédiée ou dans des conteneurs spécifiques. Ils ne sont pas considérés comme des cartonnettes.

Point d'apport volontaire de la mairie : n'y mettons pas n'importe quoi !

Le point d'apport volontaire est souvent mis à mal par certains utilisateurs. Nous vous rappelons que vous pouvez y déposer le verre, le carton ainsi que les papiers et cartonnettes. Par contre, il est interdit de déposer les sacs jaunes, qui sont collectés en porte à porte le mercredi. Les bacs de 660 L du point d'apport volontaire sont uniquement réservés aux résidences secondaires ou aux rares contevillais qui ne peuvent être collectés en porte à porte.

Respectons le tri sélectif, qui rappelle le génère 55 emplois sur la région. Et n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pensez donc au compostage, au stop pub, ou encore à éviter le gaspillage alimentaire...

Le tri des papiers et cartonnettes évolue ! Désormais, je les dépose ensemble dans la colonne d'apport volontaire de la commune.

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE

Sac ou bac jaune

Colonne d'apport volontaire

Colonne d'apport volontaire

www.sdomode.fr

www.consignesdetri.fr

Que deviennent vos déchets ménagers ?

Une fois collectés, vos déchets ménagers non recyclables sont déversés au centre d'enfouissement de Malleville-sur-le-Bec, le CETRAVAL.

Un compacteur de 40 tonnes les répartit en couches tout en les compactant pour atteindre une densité de 1,1 tonne par m³.

Pour réduire la zone d'enfouissement et la production d'odeurs, des drains sont disposés tous les 3 mètres pour récupérer le lixiviat et le biogaz, produits par les déchets.

Depuis juillet 2016, ce biogaz issu de la décomposition des déchets est utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur. Ce procédé permet de percevoir des recettes tirées de la vente de l'électricité et surtout de diminuer de moitié une taxe sur chaque tonne entrante sur le CETRAVAL !



ATTENTION À VOS CONTENEURS !

Trop souvent, de nombreux conteneurs sont déposés trop tôt ou ramassés trop tard, par rapport à la collecte. En raison des vents violents qui se succèdent mais aussi afin de respecter la voie publique, il est impératif de déposer votre conteneur la veille au soir de la collecte et de le récupérer avant le soir qui suit. Au-delà, les agents de la commune procéderont à son enlèvement. Il faudra dès lors le récupérer à la mairie.

Merci de votre compréhension.

